

**DIRECTION CHARGÉE DES OPÉRATIONS
ET DU PILOTAGE DE LA TRANSFORMATION OPÉRATIONNELLE
DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Décision du 31 décembre 2024 portant subdélégation de signature pour la direction chargée des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-DSD24026

La directrice de la direction chargée des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 211-1, L. 518-2 et suivants et R. 518-0 et suivants ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2024 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2024 portant délégation de signature pour la direction chargée des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle de la Caisse des dépôts et consignations,

Décide :

Service d'appui au management, à la gouvernance et à la performance

Article 1

Subdélégation est donnée à M. Patrick Viry, responsable du service d'appui au management, à la gouvernance et à la performance, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite des attributions de ce service, tous actes relatifs à la gestion des fonctions transverses, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Département chargé de la transformation opérationnelle

Article 2

Subdélégation est donnée à M. Patrick Laurens-Frings directeur du département chargé de la transformation opérationnelle, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département, y compris les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Laurens-Frings, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite de leurs attributions respectives, les actes visés au premier alinéa, à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

- Matthieu Blanc, responsable du pôle « Data EP » ;
- Frédéric Lézy, responsable du pôle « Transformation digitale interne » ;
- Nadia Filali, responsable du pôle « Innovation et développement ».

Département chargé de l'organisation, des processus et du conseil interne

Article 3

Subdélégation est donnée à Mme Anne Gautier, directrice du département chargé de l'organisation, des processus et du conseil interne, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département, y compris les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Gautier, subdélégation est donnée à Mme Chantal Surin, responsable du service du pilotage opérationnel du plan d'urgence et de poursuite de l'activité de l'établissement public, à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans la limite des attributions de ce service, tous actes relatifs à la mise en œuvre des procédures d'urgence et de poursuite d'activité, à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Direction chargée de l'immobilier et de l'environnement de travail

Article 4

Subdélégation est donnée à M. Pascal Jahan, directeur de la direction chargée de l'immobilier et de l'environnement de travail, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de sa direction, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses, les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, les actes de mutation d'actifs et tous autres actes liés à l'immobilier d'exploitation, en qualité de représentant de l'acquéreur, du propriétaire ou du locataire.

Subdélégation est donnée à :

1° M. Stéphane d'Estribaud, responsable du département « Immobilier », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses et les actes liés à l'immobilier d'exploitation, en qualité de représentant de l'acquéreur, du propriétaire ou du locataire, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

2° Mme Isabelle Roger-Gendarme, responsable du département « Services à l'occupant », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

3° M. Arnaud Lomprez, responsable du département « Maîtrise des risques », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

4° M. Olivier Grall, responsable du département « Cadre de vie et performance », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins ;

5° Mme Céline Cavillon, responsable du départements « Archives », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

6° M. Jean-Yves Cornu, responsable du départements « Design, aménagements et projets transverses », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son département, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins

Subdélégation est donnée à M. Arnaud Lomprez à l'effet de signer tous actes relatifs aux diplômes et aux certificats de condition d'exercice de Premiers Secours en Equipe de Niveau 1 en sa qualité de responsable pédagogique.

Direction chargée de l'exécution des opérations économiques et financières

Article 5

Mme Isabelle Delamour, directrice de la direction, est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations :

- auprès des opérateurs de systèmes de place et des organisations professionnelles en matière de flux numéraires ;
- auprès des opérateurs de systèmes de place et des organisations professionnelles en matière d'instruments financiers ;
- dans les assemblées générales et les conseils d'administration du GIE Victoires Paiements.

Article 6

Subdélégation est donnée à M. Vincent Roche, secrétaire général de la direction, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement de la direction de l'exécution des opérations économiques et financières, et les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins dans la limite des attributions de cette direction.

Article 7

Subdélégation est donnée à M. François Elia, responsable du département des instruments financiers, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement de la direction de l'exécution des opérations économiques et financières et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Roche, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des contrats et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins dans la limite des attributions de cette direction.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Elia, subdélégation est donnée à Mme Sylvie Monteiro, responsable de l'unité contrôle de gestion, pilotage de la performance, budget et achat, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes d'engagement des dépenses de fonctionnement de la direction chargée de l'exécution des opérations financières.

M. François Elia est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations auprès des opérateurs de systèmes de place et des organisations professionnelles en matière d'instruments financiers.

Article 8

M. Christophe Robé, responsable du département trésorerie et moyens de paiement, est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations auprès des opérateurs de systèmes de place et des organisations professionnelles en matière de flux numéraires.

Article 9

M. Alexis Sarberg est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations en sa qualité de Censeur dans les conseils d'administration et assemblées de l'Association France Post Marché (FPM).

Article 10

Subdélégation est donnée à Mme Myriam Kabylo, directrice du département chargé des achats, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses et tous actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Subdélégation est donnée à :

1° Mme Geneviève Pascal, responsable du service « Achats généraux et de l'immobilier », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son service, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Geneviève Pascal, subdélégation est donnée à M. Thomas Jouany, responsable du service « Performance, contrôle et achats SI, numérique et, appui au développement économique », et M. Youri Cignetti, responsable du service « Achats fonctions transversales, financières et de solidarité ».

2° M. Thomas Jouany, responsable du service « Performance, contrôle et achats SI, numérique et, appui au développement économique », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son service, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas Jouany, subdélégation est donnée à Mme Geneviève Pascal, responsable du service « Achats généraux et de l'immobilier », et M. Youri Cignetti, responsable du service « Achats fonctions transversales, financières et de solidarité ».

3° M. Youri Cignetti, responsable du service « Achats fonctions transversales, financières et de solidarité », à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de son service, y compris les actes de procédure liés à l'instruction des marchés publics, à savoir les procès-verbaux des comités d'ouverture ou d'agrément des candidatures, les procès-verbaux de la commission consultative de sélection des offres uniquement en cas d'absence de la directrice, les courriers de rejet et d'attribution et certificats administratifs, à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Youri Cignetti, subdélégation est donnée à M. Thomas Jouany, responsable du service « Performance, contrôle et achats SI, numérique et, appui au développement économique », et Mme Geneviève Pascal, responsable du service « Achats généraux et de l'immobilier ».

Direction chargée des systèmes d'information

Article 11

Subdélégation est donnée à M. Philippe Jeanneau, directeur de la direction chargée des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de cette direction, y compris tous actes relatifs à l'exécution des dépenses.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Jeanneau, subdélégation est donnée à Mme Valérie Brami, directrice adjointe des systèmes d'information, responsable du département « Finance durable, risques et conformité » à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés à l'article 11, y compris les actes relatifs à la passation et l'exécution des marchés publics et de leurs avenants passés par la direction chargée des systèmes d'information de la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 13

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions de leurs départements respectifs, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 40 000 euros hors taxes et de leurs avenants et des marchés publics subséquents, passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Michael Corbin, responsable du département « Gestions d'Actifs et de Bilans » de la direction chargée des systèmes d'information ;

2° M. Pierre Guiserix, responsable du département « Banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information ;

3° M. Jean-Christophe Barbeau, responsable du département « Politiques sociales » de la direction chargée des systèmes d'information ;

4° Mme Hajer Ouerghi, responsable du département « Solutions et données transverses » de la direction des systèmes d'information ;

5° Mme Marie Vasseur, adjointe à la responsable du département « Finance durable, risques et conformité » ;

6° Mme Aurélie Niel, responsable du département « Fonctions support et expérience collaborateur ».

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hajer Ouerghi, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département « solutions et données transverses » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à M. Ludovic Mansuy, responsable du service « Centre de services numériques ».

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michael Corbin, subdélégation est donnée à Mme Catherine Morel, responsable du pilotage d'activité et de budget, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de ses attributions au sein du département « finance » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Guiserix, subdélégation est donnée à M. Elliot Ly, responsable du SI plateforme de distribution, à M. Christophe Greder, responsable du SI prêteur, à M. Ozkan Karakoc, responsable SI Tenue de compte et Moyens de paiement, et à M. Jean-François Petit, responsable du pilotage d'activité et de budget, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département « banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Greder, responsable du SI prêteur, de M. Ozkan Karakoc, responsable SI Tenue de compte et Moyens de paiement, et de M. Jean-François Petit, responsable du pilotage d'activité et de budget, subdélégation est donnée à Mme Valérie Mendy à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions du département « banque des territoires et moyens de paiement » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins.

Article 17

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe Barbeau, subdélégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes, dans la limite des attributions du département « politiques sociales » de la direction chargée des systèmes d'information, y compris les actes relatifs à l'exécution des dépenses, et à l'exclusion des actes relatifs aux marchés publics et de leurs avenants passés par la Caisse des dépôts et consignations pour répondre à ses besoins, à :

1° M. Emmanuel Chesneau, responsable du service « Formation professionnelle et compétences » ;

2° M. Sébastien Lanau, responsable du service « Paiements et recouvrement » ;

3° M. Thierry Robert, responsable du service « Direction de programme de mutualisation des SI CDC/SRE » et responsable par intérim du service « Gestion des droits et projets inter-régimes » ;

4° Mme Isabelle Guignonet, responsable du service « Pilotage » ;

5° M. Renaud Scardina, responsable du service « Finances et développement » ;

6° M. Damien Jacquemard, responsable du service « Plateforme retraite, référentiels et relation clients » ;

7° Mme Hélène Vergne, responsable du service « Support, expertise et Data » ;

8° M. Franck Peccolo, responsable du service « Handicap et solidarités » et responsable par intérim du service « Formation professionnelle et compétences ».

Article 18

La présente décision entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 31 décembre 2024

Catherine Mayenobe